



Le Chalet de la Paix

Havre de Paix

de liberté

de silence

de prière



C'est en 1978 que le Père Jean Col, Missionnaire Oblat de Marie Immaculée (OMI), s'installait définitivement aux Balmes, commune d'Aussois, dans un chalet issu d'un héritage familial qu'il rénovait depuis 1974. Ce chalet prit plus tard le nom de :

Chalet de la Paix.

Dans ce lieu de silence, mais habité, il accueillait et écoutait celles et ceux qui souhaitaient rompre un moment avec une vie trépidante et parler de ce qui leur tenait à cœur sans avoir besoin de se justifier. Il y assurait la messe quotidienne et les temps de prière de la journée.

Le Père Col est décédé le 3 décembre 2020 dans sa 97^{ième} année, mais le Chalet de la Paix est toujours là, animé par les Amis du Chalet de la Paix constitués en Association loi 1901 depuis 1997.



En 1994, avec l'accord du provincial OMI, Anne-Marie Devillers et Jean ont fait l'expérience religieux-laïc tout en continuant dans le même esprit. Depuis 2020, Anne-Marie continue la mission sans Jean. Le Chalet est reconnu par le Diocèse comme lieu de « Vie spirituelle et Mission » depuis plusieurs années.

Le Chalet est ouvert du printemps à l'automne, du mardi au dimanche.

La prière des Vêpres est dite tous les jours à 18h. Le dimanche, la messe est célébrée à 11h lorsque la présence de prêtres le permet. En l'absence de prêtre, Anne-Marie anime une Célébration de la Parole avec distribution de la communion en accord avec l'évêque.

Pour se rendre au Chalet de la Paix

En voiture : A partir d'Aussois prendre la route des barrages (D 108) jusqu'au virage en épingle à cheveux (altitude 1780 m). Poursuivre sur le chemin de terre jusqu'au pont (altitude 1809 m). Les 4x4 peuvent prendre le chemin rive gauche du ruisseau et aller jusqu'au dessus du chalet. Les passagers des voitures ordinaires finissent à pied par le même chemin.

A pied : deux possibilités à partir d'Aussois si vous ne voulez pas emprunter la D108 :

- le ruisseau Saint Pierre qui conduit au pont (altitude 1809 m)
- le chemin des daims qui conduit au virage en épingle à cheveux (altitude 1780 m)



L'Association des Amis du Chalet de la Paix vit des cotisations de ses membres et des dons qu'elle reçoit.

Les adhésions peuvent se faire sur place au Chalet de la Paix ou bien par courrier en envoyant le bulletin suivant à :

Anne-Marie Devillers
« Chalet de la Paix »,
Apt 10, résidence Longe Cote
44 route des Mottets, 73500
Aussois

Nom :

Prénom :

adresse

postale :

mail :-----

téléphone :

Cotisation pour l'année 2023 :
30 euros

Don : -----

(possibilité reçu fiscal)

Total : -----

Chèque : « Association du
Chalet de la Paix »